

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 1

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

auxquelles cette compétence a été laissée ou déléguée par le canton.

Le service public de placement doit remplir les conditions suivantes: Il doit englober toutes les professions. Il doit être gratuit; seul le remboursement de frais occasionnés par des démarches spéciales pourra être réclamé des commettants. De plus, la gestion et la direction doivent être impartiales. Des comités comprenant en nombre égal des employeurs et des employés seront constitués et consultés dans les questions qui concernent les bureaux de placement. En cas de grève, de lock-out et de boycottage, le service de placement continuera à fonctionner; toutefois, il signalera d'une manière appropriée le conflit aux personnes qui réclament ses services.

L'Office fédéral du travail fonctionne comme bureau central pour l'ensemble du pays; il exerce aussi la haute direction du service public de placement. Le Département fédéral de l'économie publique est chargé d'édicter les dispositions nécessaires concernant l'activité et le service de renseignements des bureaux publics de placement. Il doit aussi prendre les mesures nécessaires en vue de coordonner les opérations des bureaux gratuits publics et privés de placement. Il peut, pour certaines catégories professionnelles, confier à des bureaux paritaires professionnels les tâches incombant au service public de placement.

Pour le surplus, les dispositions de l'arrêté fédéral du 29 octobre 1909 concernant l'encouragement, par la Confédération, du service de placement, s'appliquent sans modifications.



Dans les fédérations syndicales suisses

Métallurgistes et horlogers. Le manque de place nous a fait retarder jusqu'à ce jour de signaler le rapport pour 1923 de la F. O. M. H. L'effectif a reculé de 42,745 membres à 41,669. Il convient de mentionner que si une amélioration de la marche des affaires dans les industries métallurgique et horlogère s'est fait sentir, celles-ci ont occupé en 1923 32,152 ouvriers de moins qu'en 1918, qui fut particulièrement bonne.

La caisse centrale présente aux recettes fr. 2,031,768 et aux dépenses fr. 1,686,112.—; soit un excédent de recettes de fr. 345,656.—. La caisse centrale a versé pour secours de maladie, décès, etc., fr. 493,121.—, pour secours de grève fr. 237,012.—; pour secours de chômage fr. 122,475.—. La fortune totale de la fédération se montait à la fin de 1923 à fr. 2,321,047.—.

La fédération a conduit durant cette année 157 mouvements, auxquels participèrent 17,398 ouvriers, dont 11,283 étaient organisés. Ces mouvements se terminèrent comme suit: 65 avec un succès complet, 54 avec un succès partiel, 30 sans succès, et 8 n'étaient pas terminés à la fin de l'exercice. La fédération eut 14 grèves à conduire; elles concernaient 1407 ouvriers et 59 établissements. Le rapport donne des renseignements détaillés sur toute cette activité et dans les principaux groupes professionnels. Des tableaux statistiques le complètent très utilement sur le mouvement de la caisse de maladie et la caisse de chômage.



Mouvement international

Réunion du Bureau de la Fédération syndicale internationale. Le Bureau de la F. S. I. s'est réuni à Amsterdam les 1er et 2 décembre derniers. Les questions suivantes seront examinées à la réunion commune avec le comité exécutif de l'Internationale socialiste, qui est

convoqué pour les 3 et 4 janvier 1925: Le pacte de garantie et la ratification des conventions adoptées aux conférences internationales du travail. La réunion du conseil général de la F. S. I. prévue pour janvier, a été ajournée aux 5, 6 et 7 février prochains. En ce qui concerne les déclarations du président Purcell, faites au cours de son voyage en Russie, le Bureau fut unanimement d'avis qu'elles ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la F. S. I. Purcell s'est rendu en Russie au nom des syndicats britanniques et nullement pour la F. S. I. Après diverses questions administratives, qui seront soumises au conseil général, dont une relative à l'affiliation des syndicats russes, le Bureau décida de procéder à une enquête auprès des centrales affiliées sur le problème de l'émigration et de l'immigration. Donnant suite à une lettre de la Fédération internationale des ouvriers du transport demandant à la F. S. I. de procéder à une enquête sur les conséquences de l'application du plan Dawes, les centrales nationales de Belgique, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de France seront invitées à fournir à la F. S. I. des documents statistiques sur l'importation et l'exportation, le montant du coût de la vie, les salaires et les conditions de travail en 1922, 1923 et 1924.

Pour encourager la propagande contre la guerre, le Bureau a décidé de convoquer une conférence de la F. S. I. au même lieu et à la même date que la conférence projetée par la S. d. N. pour le problème du désarmement. Le comité d'action contre la guerre, qui fut nommé à Rome au congrès de 1922, sera également convoqué.



Etranger

Allemagne. L'Union générale des syndicats allemands (Allgemeiner deutscher Gewerkschaftsbund) publie son rapport d'activité pour l'année 1923. L'introduction donne avec un aperçu de la situation économique un rapport détaillé sur l'occupation de la Ruhr et ses effets sur la vie économique de toute l'Allemagne, ainsi que sur le change. Un autre chapitre est consacré à la lutte des syndicats pour le maintien de la république. Tout particulièrement intéressants sont les chapitres relatant la lutte sans merci du mark et l'augmentation des prix, ainsi que la stabilisation du mark et le mark-rente.

L'Union générale des syndicats allemands s'occupe ensuite de la situation du marché du travail et de l'assistance-chômage; le rapport renseigne abondamment sur la situation en Allemagne. La misère de la classe ouvrière allemande obligea l'Union à intervenir souvent pour proposer des mesures en vue de combattre le renchérissement. La politique d'économie réalisée sur le dos de la classe ouvrière est aussi vivement critiquée.

D'autres chapitres traitent de la journée de huit heures et des luttes engagées pour son maintien, ainsi que des diverses questions de politique sociale et économique (politique des salaires, conseils de fabriques, construction de logements, organisations de jeunesse, questions internes).

La statistique du mouvement des membres permet de constater que l'U. G. S. A. possédait à fin 1923 au total 44 fédérations avec 7,063,158 membres (l'année précédente 49 fédérations avec 7,895,065 membres). La forte diminution d'effectif est imputable surtout à la catastrophe financière qui s'est produite vers la fin de 1923 et qui causa le départ d'un grand nombre de membres.

Etats-Unis d'Amérique. Le 44^{me} congrès ordinaire de la Fédération des syndicats américains s'est tenu le 17 novembre dernier à El Paso; près de 400 délégués y

assistèrent et représentèrent 2,865,979 membres. Plusieurs délégués étrangers y prirent part, notamment: Habermann (Mexique), Colbert (Canada), Swales et Cramp (Grande-Bretagne) et P. Grassmann (Allemagne).

Le congrès adopta à l'unanimité un rapport d'une commission spéciale qui avait été chargée d'étudier la question de l'affiliation à la Fédération syndicale internationale et permettant de conclure à une décision prochaine dans un sens favorable. La proposition de création d'un parti travailliste appuyé par les syndicats fut repoussée. Le congrès approuva à l'unanimité la loi limitant l'immigration et excluant complètement les ouvriers japonais. Il voua une attention particulière à l'organisation des ouvrières, dont 200,000 seulement appartiennent aux syndicats sur les 3,500,000 que l'on compte dans l'Industrie des Etats-Unis. Le congrès se prononça en faveur de la création d'une société d'assurance ouvrière. Il adopta aussi une résolution recommandant le développement de la démocratie industrielle. Il jugea à propos de manifester un peu de prudence dans l'extension donnée aux banques ouvrières.

Notice

Un jubilé. Combien notre mouvement syndical est encore jeune! Le 31 décembre 1924 marquera le terme de la 25^{me} année de secrétariat du camarade Jacques Schlumpf au service de la Fédération suisse des typographes. Il est le premier secrétaire de fédération auquel cet événement arrive. Avant lui, le mouvement ouvrier ne comptait qu'un secrétaire permanent à l'Union syndicale suisse, poste qu'occupait feu Arnold Calame. Il existait en outre un secrétariat ouvrier suisse, dont le camarade Greulich assurait déjà la charge.

Le camarade Jacques Schlumpf fut particulièrement fêté à l'occasion de cet heureux événement qui coïncidait avec une assemblée de délégués des typographes. Toutes les sections ont tenu à lui témoigner leur vive reconnaissance et à lui prouver combien elles aimaient et estimaient ce fidèle défenseur de la cause ouvrière.

L'Union syndicale, à laquelle le jubilaire a rendu de grands services comme membre de la Commission d'experts pour la loi sur les fabriques et en tant que membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents et de maladie, a tenu à lui exprimer également sa gratitude. Le camarade Jacques Schlumpf est, en outre, toujours très écouté à la Commission syndicale suisse et très apprécié dans les questions syndicales, grâce à sa grande et précieuse expérience.

En lui renouvelant nos bons vœux, nous souhaitons tout particulièrement de le voir encore durant de longues années parmi nous et à la tête de sa fédération.

Bibliographie

Agenda de la classe ouvrière pour 1925.

L'édition de 1925 de l'Agenda ouvrier est sorti de presse. Comme les années précédentes, il contient une foule de renseignements et conseils utiles pour tous les salaires. Toutes les adresses ont été soigneusement corrigées avec le concours des comités d'associations professionnelles et politiques. La partie rédactionnelle a été confiée à nos bons militants. Tel qu'il est, l'Agenda ouvrier pour 1925 se recommande par sa riche documentation et son semainier très pratique. Le réclamer auprès des comités des organisations et à l'Imprimerie Populaire, à Lausanne.

Le choix d'une profession pour les jeunes gens qui vont quitter l'école au printemps cause bien des soucis à nombre de pères de famille. La commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des arts et métiers a publié (chez Büchler & Cie, à Berne) la cinquième édition d'un opuscule intitulé: *Le choix d'une profession*, qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse.

Cet opuscule ne coûtant que 30 ct. et à partir de 10 exemplaires 15 ct. pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grand nombre pour pouvoir en distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

Avis aux abonnés

Couverture pour 1924. Comme les années précédentes, nous mettons à la disposition des abonnés voulant conserver la collection de 1924 de la *Revue syndicale* et de la *Gewerkschaftliche Rundschau* une couverture identique à celles des années écoulées. Pour en obtenir, on est prié de s'adresser au Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, Berne. Les commandes sont reçues jusqu'au 15 février. Sur demande, nous nous chargeons volontiers de la reliure. Dans ce cas, l'on voudra bien nous faire parvenir la collection complète et les annexes. La couverture coûte 2 francs, avec la reliure un franc en plus.

Les commandes peuvent se faire au moyen du compte de chèques postaux III 1366, en donnant les renseignements nécessaires sur le talon du coupon.

Le coût de la vie.

Dates	Index*					
	Office fédéral du travail			Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistiques	
	Fonctionnaires	Ouvriers			Bâle	Berne
	qualifiés	non qualifiés				
1914 Juin .	100	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	—	—	254	—	—
1920 Juin .	—	—	—	239	205	—
1921 Juin .	210	209	207	210	188	—
1922 Juin .	157	155	154	157	168	166
1923 Juin .	166	165	163	161	148	169
1924 Janvier	170	169	167	170	160	174
1924 Février	169	168	166	172	159	174
1924 Mars .	169	168	166	170	163	174
1924 Avril .	167	166	165	169	163	172
1924 Mai .	167	166	165	167	163	172
1924 Juin .	169	168	168	166	162	172
1924 Juillet .	169	169	168	168	163	172
1924 Août .	167	166	165	166	162	172
1924 Sept. .	167	166	164	167	166	172
1924 Octobre	170	169	167	169	157	174
1924 Nov. .	171	170	169	171	158	175

* Alimentation et combustible.